

Ville de
Wervicq-Sud



DEPARTEMENT DU
NORD

=====

COMMUNE DE
WERVICQ SUD

=====

N/Réf :

Objet : Délégation de service
public – fourrière automobile –
attribution de la délégation

Délibération n°13

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Date de la convocation :
14/06/2018

Votants : 25

Exprimés : 25

Pour 25

Contre

Abstentions

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit le 20 juin

Le Conseil Municipal de WERVICQ-SUD

s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JEAN GABRIEL JACOB, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE

Messieurs CORNILLE, HEIREMANS, DELANNOY, Adjoints

Mesdames AJDADA, CLOMBE, WALLEZ, MARTINS,

VERKAMPT, LEVEUGLE

Messieurs BESSA, COTTENYE, DELECOURT, DELEBECQUE

Messieurs RUMAS, EL ALLOUCHI, Conseillers Municipaux

Excusés : M VAN ELSLANDE qui donne pouvoir à Mme HAUTEFEUILLE

Monsieur MARESCAUX qui donne pouvoir à Monsieur DELANNOY

Monsieur DELVA qui donne pouvoir à Monsieur le Maire

Madame DEFOSSE qui donne pouvoir à Madame LEFEBVRE

Monsieur MEERPOEL qui donne pouvoir à Madame DELTOUR

Madame WAGNON qui donne pouvoir à Monsieur HEIREMANS

Absentes : Mesdames SINNAEVE, RAMOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1, R 1411-1, et L 1411-4, 5 et 7,

Vu la délibération en date du 06/02/2018 par laquelle le Conseil Municipal a donné son accord pour autoriser le lancement d'une délégation de service public,

Vu le rapport de présentation qui vous a été adressé le 6 avril 2018 pour porter à connaissance les caractéristiques essentielles d'une délégation de service public,

Vu le rapport de la commission de délégation de service public remis aux conseillers le 5 juin 2018,

Vu l'annexe complémentaire au rapport de présentation précité et le projet de convention de délégation de service public joints à la présente délibération,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : confirme l'approbation du lancement d'une délégation de service public votée le 6 février 2018 conformément à l'article aux articles L 1411-1, R 1411-1, et L 1411-4, 5 et 7 et non à l'article L 1411-12c du CGCT

ARTICLE 2 : reconnaît avoir eu connaissance du rapport de présentation,

ARTICLE 3 : approuve le choix de DEPANORD comme délégataire

ARTICLE 4 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

Le Conseil Municipal se prononce.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
JEAN GABRIEL JACOB